

MODALITES PRATIQUES ET CONTACT

La participation à cette journée est gratuite. Les inscriptions à la journée et aux visioconférences sont obligatoires et se font en ligne :

<https://www.inscription-facile.com/form/lhaSVyhJP5GzgdI2DXAY>

Inscription avant le lundi 19 novembre 2018

Pour les visioconférences, les modalités d'organisation vous seront envoyées après l'inscription.

Il est possible de déjeuner sur place au prix de 10 euros (choix à préciser lors de l'inscription).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

ORIV - 03 88 14 35 89 - contact@oriv.fr - www.oriv.org

ACCES

CNFPT - Centre National de la Fonction Publique Territoriale
1 rue Edmond Michelet - 67000 Strasbourg

En train et tram

Depuis la Gare Centrale prendre le Tram C (parvis de la Gare) direction *Neuhof Rodolphe Reuss*, jusqu'à l'arrêt "Winston Churchill". Le CNFPT est à 2 minutes à pied de l'arrêt de tram.

En voiture

Parking Rivetoile



PRESENTATION DES ORGANISATEURS

Le **CCOMS** rassemble un réseau d'actions, de compétences, de programmes en lien avec la politique de santé mentale de l'OMS. Il porte le centre national de ressources et d'appui auprès des Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM). <http://clsm-ccoms.org>

Fabrique Territoires Santé est une association nationale dont l'objectif est de valoriser les démarches territoriales de santé qui agissent localement pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, et de mettre en réseau les acteurs qui les portent. www.fabrique-territoires-sante.org

L'**ORIV** est une association intervenant sur la région Grand Est, en tant que centre de ressources politique de la ville, intégration, lutte contre les discriminations. www.oriv.org



Centre national de ressources et d'appui aux **Conseils Locaux de Santé Mentale**

JOURNEE REGIONALE SANTÉ MENTALE ET POLITIQUE DE LA VILLE : ENJEUX ET ARTICULATIONS

Lundi 26 novembre 2018

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
(CNFPT) - Strasbourg

Possibilité de suivre la matinée en visioconférence
dans les locaux du CNFPT à Metz et à Troyes

avec le soutien de :



CONTEXTE

Depuis les années 80, le concept de « santé mentale » s'est largement développé et a été employé par des institutions et acteurs divers, bien au-delà du seul secteur psychiatrique. Les acteurs de la politique de la ville n'ont pas échappé à ces évolutions et à ces préoccupations. Depuis la fin des années 90, la souffrance psychique a, en effet, été identifiée comme une priorité au sein de certains quartiers, particulièrement touchés par les inégalités sociales et économiques. Ainsi, les contrats de ville, et les ateliers santé ville, dans le cadre de la politique de la ville, ont investi cette thématique.

Parallèlement, les contrats locaux de santé ou les conseils locaux de santé mentale (CLSM), dans le champ de la santé, cherchent à prendre en compte les enjeux singuliers des territoires, notamment ceux des quartiers « prioritaires ». Récemment, deux textes, législatif et réglementaire, sont venus renforcer le CLSM comme levier d'action et de prévention en santé mentale : la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, ou encore une circulaire DGS/CGET du 30 septembre 2016, qui invitent à déployer en priorité les CLSM au sein des contrats de ville.

Ces différents cadres d'intervention constituent autant de leviers permettant aux acteurs locaux (collectivités, services de l'état, associations...) de mettre en place des dynamiques collectives et partenariales. Mais leur multiplication ainsi que les logiques de coordination et de territorialisation à l'œuvre ne facilitent pas leurs lectures et leurs connaissances par les professionnels-les.

Des questions centrales se posent alors aux acteurs des champs concernés : de quoi parle-t-on quand on parle des enjeux de santé mentale dans les quartiers qualifiés de « prioritaires » ? Au-delà des dispositifs, comment créer des dynamiques territoriales favorables permettant de prendre en compte les enjeux repérés ? Quelles sont les articulations et continuités possibles entre les différents cadres d'intervention ?

Afin d'éclairer ces différents enjeux, plus particulièrement à l'échelle de la politique de la ville, il est proposé l'organisation d'une journée de sensibilisation à l'ensemble des acteurs de la région Grand Est concernés.

OBJECTIFS

- Apporter des éléments de réflexion sur les enjeux de santé mentale et de territoires,
- Favoriser une culture commune entre professionnels-les des champs concernés, (politique de la ville, santé, santé mentale),
- Favoriser l'échanges d'expériences.

PUBLIC VISE

Cette journée s'adresse à l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, de la santé mentale, de la santé, du médico-social (élus-es, associations, chefs-fes de projet de collectivité, services de l'Etat, coordinateurs-trices ASV, CLS, CLSM, médecins, cadres de santé...).

PROGRAMME

MATIN

Visioconférence proposée dans les locaux du CNFPT de Metz et de Troyes
(sur inscription - cf. au dos)

9h00 - 9h30 **Accueil - Café**

9h30 - 10h00 **Ouverture**

10h00 - 11h00 **D'un espace psychique à un territoire d'action**

Michel Bonnefoy, Directeur de l'Observatoire Régional de Santé Grand Est

11h00 - 12h30 **Table-ronde « Santé mentale dans les quartiers : quels projets dans les territoires ? »**

Le conseil local de santé mentale : une démarche territoriale et partenariale

Pauline Guezennec, Chargée de mission, CLSM-CCOMS

Des collectivités en mouvement

- Raghnia Chabane, Adjointe à la Politique de la ville, la sécurité et la citoyenneté à Mons en Baroeul et Présidente du conseil intercommunal de santé, santé mentale et citoyenneté
- Contacts en cours

12h30-14h00 **Pause-déjeuner (modalités au dos)**

APRES-MIDI

14h00 - 15h45 **Pratiques professionnelles et institutionnelles au défi de la santé mentale**

Atelier 1 : Observer et rendre compte des enjeux de santé mentale sur un territoire

Atelier 2 : Mobiliser partenaires, habitants-es, usagers-ères dans le cadre d'une dynamique territoriale de santé mentale

Atelier 3 : Lutter contre les discriminations et la stigmatisation

16h00 - 16h15 **Rapport d'étonnement**

Murielle Maffessoli, Directrice de l'ORIV

16h15 - 16h30 **Clôture et perspectives**